



18 décembre 2009

LES DROITS DES MIGRANTS SONT DES DROITS DES TRAVAILLEURS

A l'occasion de la Journée internationale des migrants déclarée par les Nations Unies, l'Internationale des Services Publics (ISP) s'associe à la Confédération syndicale internationale (CSI), aux Syndicats mondiaux, à la société civile et à la communauté internationale pour célébrer les droits humains de tous les travailleurs migrants de la planète et des membres de leur famille.

La reconnaissance en 2009 de la Journée internationale des migrants intervient au moment même où sévit l'une des crises économiques les plus graves de l'histoire, qui se traduit par une hausse du chômage et une détérioration des facteurs économiques telles que les travailleurs émigrent à travers le globe pour trouver du travail. La migration actuelle de travailleurs qualifiés est révélatrice du fait que de nombreux pays riches n'ont pas réussi à développer suffisamment leur propre main-d'œuvre, surtout dans des domaines essentiels comme la santé et l'éducation, ce qui les contraint à recourir au recrutement international pour faire face à la demande de personnel. Parallèlement, l'échec des réformes et la diminution des dépenses consacrées aux services publics, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, sont à l'origine de l'émigration de travailleurs qualifiés, qui recherchent un autre emploi ou un emploi à l'étranger. « *Les services publics de qualité sont indispensables au travail décent et à des conditions de vie décentes, car ils laissent réellement le choix aux travailleurs de migrer ou non* », déclare Peter Waldorff, le Secrétaire général de l'ISP.

« *Le fait est que les pays industrialisés drainent les travailleurs les plus qualifiés du reste du monde, notamment ceux qui viennent des pays en développement. C'est une situation particulièrement grave pour les sept millions d'employés des services sociaux et de santé que représente l'ISP* », ajoute Peter Waldorff.

Pendant la Journée internationale des migrants, l'ISP poursuivra sa campagne en faveur de l'adoption d'un Code de pratique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le recrutement international des personnels de santé. Depuis le premier lancement de cette campagne en 2005, l'ISP et ses affiliés contribuent à l'élaboration du Code de pratique de l'OMS ainsi qu'à l'établissement de divers codes de pratique régionaux et nationaux.

L'ensemble du mouvement syndical appelle à l'amélioration des conditions de travail et à la garantie des droits humains des travailleurs migrants. L'ISP, aux côtés de la CSI et des Syndicats mondiaux, invite ses affiliés et ses partenaires du monde entier à organiser les travailleurs migrants, à leur venir en aide en favorisant la négociation collective et la représentation et, enfin, à défendre et à promouvoir les droits des migrants dans les débats relatifs à la politique publique.

« *Tous les travailleurs, y compris les migrants, méritent d'être protégés de l'exploitation. Les personnes concernées doivent continuer de promouvoir les droits de tous les travailleurs, inciter les travailleuses migrantes des services sociaux et de santé à se syndiquer pour protéger leurs droits, faire pression en faveur de l'augmentation des dépenses dédiées aux services publics de qualité et s'associer à la Campagne de l'ISP pour le recrutement éthique des travailleurs de la santé* », a insisté Peter Waldorff.

Pour en savoir plus: www.world-psi.org/migrationFR

L'Internationale des Services Publics (ISP) est une fédération syndicale internationale qui regroupe 693 syndicats affiliés dans 156 pays. Elle représente 20 millions de femmes et d'hommes qui fournissent des services publics dans le monde entier. L'ISP est une organisation non gouvernementale indépendante. Elle œuvre en coopération avec les fédérations représentant les travailleurs/euses d'autres secteurs économiques et avec la Confédération syndicale internationale (CSI). L'ISP représente officiellement les travailleurs/euses du secteur public auprès de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Elle a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC et un statut d'observateur auprès d'autres organisations comme la CNUCED et l'OMC.